



FICHE PROPOSITION

Sujet : Assurer le bien-être des bénévoles au sein de l'association, donc le bien-être de l'association.

Contexte : A ces débuts, l'association reposait sur un nombre limité de bénévoles, qui, par leur bonne volonté, se retrouvaient à assurer plusieurs missions « maîtresses », donc nécessitant un investissement important.

Le risque induit était un « burn out ». Risque pour la personne, mais aussi risque pour l'association, qui pouvait se retrouver du jour au lendemain « lâchée » par un bénévole, et donc une perte importante de compétence. Et un bénévole ayant atteint l'état de « burn out » est un bénévole perdu pour longtemps pour l'association.

Cette situation initiale, due à l'accroissement de l'association, est petit à petit en train de se résorber.

Néanmoins, cela ne garantit pas que le cumul de plusieurs missions « maîtresses » sur un même bénévole ne se reproduira pas, avec le risque d'un mal-être du bénévole.

Question à traiter : Comment éviter le mal-être chez les bénévoles ?

Proposition (la solution retenue et le plan d'action) :

Afin de s'assurer du bien-être des bénévoles de l'association, et pour qu'ils puissent mener à bien la mission qui leur est confiée, il faudrait éviter l'accumulation de plusieurs missions « maîtresses » sur un même bénévole.

Argumentation (avantages et inconvénients de la solution retenue)

Avantages :

Assurer le bien-être des bénévoles, force vive de l'association.

Responsabiliser un maximum de bénévoles, afin de réduire les risques pour l'association en cas d'absence prolongée ou de départ d'un bénévole.

Multiplier les regards sur le fonctionnement de l'association pour permettre des critiques constructives.

Eviter une surcharge de missions sur un bénévole.

Inconvénients :

Risque que certaines missions ne soient pas immédiatement pourvues d'un bénévole.



Décision à prendre :

→ Oui, donc le CO donne pouvoir au CP de modifier le règlement intérieur en conséquence, selon les préconisations élaborées lors de l'AG, de fixer les missions considérées comme « maîtresses », de faire le bilan des bénévoles actuellement concernés par ce cumul et d'assurer l'organisation pratique nécessaire.

→ Non, on reste sur le fonctionnement actuel, en espérant que l'augmentation de l'association, donc des bénévoles, résorbe d'elle-même le problème.

Nom du rédacteur (ou groupe de travail) : Alexia, collègue des usagers

Mis à l'ordre du jour le(s) : AG du 29/04/2017